

Présentation syndicale

Le 24 septembre 2021

Au cours des derniers jours, l'équipe du corps professoral a travaillé d'arrache-pied pour examiner vos propositions, votre offre de règlement et vos présentations à la table, et travailler sur une réponse à vous présenter aujourd'hui. Bien que nous soyons heureux que vous ayez examiné plus à nouveau notre demande de médiation et que vous soyez prêt à consentir à entamer ce processus, nous tenons à souligner que nous allons maintenant passer à l'achèvement de ce travail en consultation avec le médiateur. Nous sommes également impatients, dans le cadre de la médiation, d'en apprendre davantage sur les raisons pour lesquelles toutes les propositions de la faculté ne sont pas des partants pour vous.

Nous croyons que nous avons dit très clairement que nous sommes intéressés à parvenir à un règlement en temps opportun qui est meilleur pour les étudiants, le corps professoral et le système collégial et nous espérons certainement que ce processus permettra à ces discussions éclairées de commencer sérieusement. Nous croyons fermement que la négociation est bénéfique pour les étudiants et le système, et votre refus de négocier à ce jour est beaucoup plus susceptible de mettre les étudiants, le corps professoral et le système en danger.

Nous ne sommes pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle nous négocions en public. Nous ne sommes pas sûrs de ce à quoi vous faites référence lorsque vous dites que nous avons confondu votre offre de règlement et votre ensemble complet contenant des concessions supplémentaires, dans nos communications. Nous avons décrit en détail notre interprétation des deux vendredi dernier, et nous ne sommes pas d'accord pour dire que nous avons déformé notre réponse dans nos communications. En effet, nous avons été très prudents en essayant de délimiter les différences entre les documents, car de nombreux membres étaient confus que vous ayez déposé deux séries de propositions contradictoires le même jour.

Vous avez dit très clairement que l'équipe de la CEC n'est pas disposée à tenir compte de presque toutes les demandes du corps professoral et des modifications proposées à la convention collective, ni même des concepts qui les sous-tendent. Bien que nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un endroit particulièrement propice pour commencer la médiation, nous espérons qu'un médiateur aidera les deux équipes à trouver un cadre commun pour la négociation.

En ce qui concerne la proposition monétaire, nous ne pensons pas être très éloignés les uns des autres. Dans le contexte du projet de loi n° 124, nous prenons déjà une concession, et le libellé de la réouverture des salaires, ainsi que l'amélioration des avantages sociaux des membres sont des propositions auxquelles nous sommes prêts à répondre en médiation.

Comme les deux équipes ont consenti à la médiation, le SEFPO a confirmé qu'elles étaient prêtes à partager les coûts. Nous apprécions vos suggestions concernant les médiateurs, et nous vous répondrons le plus rapidement possible avec notre réponse.

Nous comprenons que cela peut nécessiter une certaine flexibilité dans la planification et nous nous rendrons aussi disponibles que possible.

Nous espérons être en mesure de parvenir à un accord sur un médiateur très bientôt, afin que nous puissions commencer dans cette voie.